



**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 510.1-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 a adopté le règlement numéro 510.1-2018 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 510.1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ
NUMÉRO 510-2016 RELATIF À LA SECURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE
PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE COLPORTAGE**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 16 MAI 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA